



4° Concours international
du Comité Européen des Chevaux de Travail
DEMO FOREST 2017.
Règlement général

Présentation.

Le concours est organisé par le **Comité Européen des Chevaux de Travail**, anciennement Comité Européen des Chevaux de Débardage.

Il s'agira d'un concours international du cheval de travail et non uniquement de débardage.

Il se déroulera sur 2 jours les 1^{er} et 2 août 2017 en Belgique sur le territoire de la commune de BERTRIX et s'intégrera dans le cadre de « Demo Forest » (<http://www.demoforest.be>) proposé dans la continuité de la Foire Agricole et Forestière de Libramont.

Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire à ce règlement pour assurer le meilleur déroulement de l'organisation ou des épreuves.

Le concours est composé de **7 épreuves** :

- Débardage en simple (sans parole) ;
- Débardage en paire (sans parole) ;
- Binage en simple ;
- Epreuve de puissance en paire ;
- Epreuve de maniabilité urbaine en paire ;
- Maraîchage en simple ;
- Epreuve à la parole en simple (sans traction avec un reculer).

Inscriptions.

Chaque équipe sera composée de 2 meneurs et de 2 chevaux.

15 équipes seront retenues par l'organisateur en fonction de l'ordre des inscriptions.

Les dossiers de candidature complets devront être déposés au plus tard le 1^{er} juillet 2017 minuit soit par la poste, à l'adresse des I ASBL CECT, rue des Aubépines, 50 à B - 6800 Libramont ou par mail à chevaldetravail@gmail.com .

Pour être valable, l'inscription sera accompagnée d'une caution de **100,00 €** par participant :

- par versement sur le compte du CECD
IBAN : BE80 1030 1106 8677 BIC : NICABEBB
- par envoi d'un chèque à **BERT Patrick**, rue de la Forteresse, 8 B-6880 CUGNON ou au secrétariat du **CECD**, Rue des Aubépines, 50 à B-6800 LIBRAMONT.

Les contacts et informations pourront transiter par l'adresse : chevaldetravail@gmail.com

Le candidat belge devra être membre du CECT à la date du 1 juillet 2017.

Le candidat devra être en ordre d'assurance « Responsabilité Civile » pour le concours. La preuve de cette assurance sera envoyée avec l'inscription.

Inscriptions chevaux.

Chaque équipe sera composée de 2 meneurs et de 2 chevaux comme précisé plus haut.

Cependant, lors de l'inscription, 3 chevaux pourront être inscrits pour satisfaire aux obligations sanitaires (données à fournir 3 semaines avant l'évènement) mais **seuls 2** de ces 3 chevaux **pourront être présents sur place.**

Les chevaux devront avoir 4 ans ou plus.

Pour participer chaque cheval sera ferré des 4 pieds.

Chaque cheval sera sous la responsabilité de son propriétaire ou meneur durant son séjour.

Attention pour les vaccinations, les règles internationales seront d'application. C'est-à-dire que tous les chevaux devront être en ordre contre la **grippe équine**.

Rappel des règles de vaccination :

1. Une primo-vaccination : 2 injections dans un intervalle de 21 à 92 jours **puis** un rappel tous les 6 mois.
2. A défaut de rappel tous les 6 mois, un rappel annuel systématique depuis la seconde injection de primo-vaccination est admis. A défaut de rappel annuel systématique, la primo-vaccination devra être recommencée dans les 6 mois qui précèdent le 31 juillet 2017.
3. En tous cas, le **dernier vaccin** (seconde injection de la primo-vaccination ou rappel) devra dater de moins de 6 mois.
4. En aucun cas, une injection **dans les 7 jours qui précèdent le 31 juillet 2017.**

Côté pratique.

Les participants devront être présents le lundi 31 juillet 2017 sur le **site de BERTRIX à 19h00 pour l'accueil et le briefing général.** Les tee-shirts du concours et les numéros seront distribués à cette occasion.

Le briefing des épreuves mardi 1^{er} août aura lieu à 7h30 et le début du concours à 9h45.

L'organisateur offrira aux 2 participants et 2 accompagnants éventuels (membres de la famille ou propriétaire du cheval **exclusivement**) :

- le repas du lundi soir à **20h30** et du mardi soir ;
- les petits déjeuners du mardi matin et mercredi matin dès **6h45** ;
- des sandwiches seront fournis les mardi et mercredi midi.

Pour les accompagnants supplémentaires, des repas pourront être réservés au prix de 15 € par repas et 10 € par petits déjeuners commandés **la veille avant 21h00** auprès de l'accueil.

Aucun logement n'est prévu pour les participants. Cependant le camping (tente/mobilhome) sera autorisé sur le site dédié, des sanitaires et douches seront mis à votre disposition.

Des logements pourront être réservés avant l'évènement aux frais des concurrents en se renseignant auprès de la FTLB (www.luxembourg-belge.be/fr/dormir/index.php)

Pour des raisons de sécurité, le site de « Demo Forest » sera sous surveillance nuit et jour. Il sera strictement interdit de s'y trouver après 19h en dehors du campement.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.

L'organisation fournira des boxes pour vos 2 chevaux. Aucun cheval ne pourra rester en paddock, les boxes étant obligatoires pour des raisons de sécurité. Le foin, la paille et l'eau vous seront mis gratuitement à disposition.

Epreuves.

RAPPEL : Mardi 7h30 briefing de toutes les épreuves sur le terrain – début concours 9h45.

Général.

- Chaque meneur devra exécuter 3 épreuves au minimum, le choix des épreuves sera interne à l'équipe.
- Pour chaque épreuve, le deuxième meneur deviendra automatiquement groom ou sera utilisé dans le déroulement de l'épreuve (ex. : maniabilité urbaine) et en aucun cas, il ne pourra donner des ordres ou conseils au meneur pour diriger les chevaux.
- Les participants porteront des chaussures de sécurité.
- Une tenue traditionnelle sera souhaitée afin d'apporter une connotation plus régionale au concours.
- L'allure du pas sera obligatoire pour toutes les épreuves, sauf lors de la maniabilité rurale ou le trot sera autorisé, mais pas le galop.
- Pour l'épreuve en paire, les chevaux devront se trouver côte à côte et non en ligne.
- L'impulsion du cheval sera la voix. Tout fouet ou « retour de guides » sera interdit (sauf maniabilité urbaine) et pénalisé.
- L'organisation laisse le choix d'utiliser des harnais, bricole ou collier, les épreuves peuvent être passées au cordeau ou aux guides.
- Par respect d'équité, les palonniers devront faire un minimum de 90 cm sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- Dans certaines épreuves bien spécifiques, le(s) palonnier(s) sera ou seront fournis par l'organisation.
- Dans les épreuves de débardage, le(s) palonnier(s) devra (ont) se trouver au sol quand le(s) cheval(aux) est(sont) à l'arrêt.
- Des lots et coupes seront remis aux concurrents en fonction de leur classement.
- Les prix seront remis uniquement aux meneurs qui assisteront à la remise des prix.

Débardage en simple.

- L'épreuve consistera en un parcours à travers des portes munies de quilles à franchir en situation naturelle dans un ordre déterminé (numéro) et dans le bon sens (balises rouges et blanches).
- L'épreuve devra être effectuée dans un temps idéal. Un temps maximum sera également prévu. 1 point de pénalité par seconde sera comptabilisé pour dépassement du temps idéal et 1 point par seconde sera octroyé en bonus si le concurrent arrive avant le temps idéal.
- Le franchissement complet du bois à chaque porte intacte permettra d'enregistrer des points.
- La manipulation de la chaîne sera autorisée (atteler/dételer) mais le lâcher de la chaîne sera obligatoire **avant** la remise en traction du cheval.
- Il y aura une mise en tas du bois. Le tas sera différent en simple et en paire.
- Les bois seront de ± 50 de circ. à 1,50 m. sur 12-13 m. de longueur.

Débardage en paire.

- L'épreuve consistera en un parcours à travers des portes munies de quilles à franchir en situation naturelle dans un ordre déterminé (numéro) et dans le bon sens (balises rouges et blanches).
- L'épreuve devra être effectuée dans un temps idéal. Un temps maximum sera également prévu. 1 point de pénalité par seconde sera comptabilisé pour dépassement du temps idéal et 1 point par seconde sera octroyé en bonus si le concurrent arrive avant le temps idéal.
- Le franchissement complet du bois à chaque porte intacte permettra d'enregistrer des points.

- La manipulation de la chaîne sera autorisée (atteler/dételer) mais le lâcher de la chaîne sera obligatoire **avant** la remise en traction du cheval.
- Il y aura une mise en tas du bois. Le tas sera différent en simple et en paire.
- Les bois seront de ± 70 de circ. à 1,50 m sur 14-15 m de longueur.

Binage dans une plantation d'arbres en ligne sur 25 m de longueur.

- Le binage consistera en 2 lignes avec un outil fourni par l'organisateur dans une plantation à 1,10 m de largeur.
- Il y aura 50 tombants dans des portes de 1,10 m (10 cm à 15 cm de chaque côté avec binette réglée sur 70 ou 80 cm).

Parcours mania urbaine en paire.

Le deuxième meneur sera utile pour cette épreuve.

- Parcours dans un ordre déterminé (numéro) et dans le bon sens (balises rouges et blanches).
- Ex : Ramassage de poubelles à des endroits définis. Arrêt et immobilité aux feux. Remiser dans un garage. Passer sur un ponton. Maniabilité entre obstacles (véhicule, parc, lampadaire, poteau de signalisation, etc.) avec balles.
- Chaque porte renversée fera l'objet de pénalités. Il y aura un temps maximum. Les éventuels ex-æquo seront départagés au temps.

Maraîchage en simple : Buttage de pommes de terre.

- Le but sera de réaliser une raie de plantation sur une longueur de 2 x 25 m. 1 aller et 1 retour.
- Le travail sera jugé sur la rectitude, la profondeur et le parallélisme des 2 sillons.
- Jugement : après la réalisation des raies, une ficelle sera tendue du point 0 et au bout à 25 m. Tous les 5m l'espace sera mesuré entre la raie et la ficelle tendue. La différence en cm relevée sur les 50 m par rapport à la ligne droite virtuelle donnera une longueur totale qui occasionnera des pénalités en fonction d'un barème.
- Afin d'aider les participants des jalons seront à disposition pour s'aligner.
- Le groom pourra aider le meneur pour la préparation de l'alignement.

Epreuve de puissance en paire.

- Il s'agira d'une traction continue et en ligne droite **au pas de travail** d'un bois choisi par le concurrent entre plusieurs troncs différents sur une distance de 40 m maximum.
- Le choix sera donné entre 3 à 4 bois, coefficient différent en fonction du bois.
- Le choix du bois se fera pour tous les concurrents avant l'épreuve.
- Le parcours aura lieu dans un temps maximum et la distance parcourue sera mesurée en mètres parcourus.
- Au démarrage, 3 coups de collier maximum seront autorisés, ensuite le concurrent sera éliminé.
- 2/3 des points seront comptabilisés pour l'aller et 1/3 des points pour le retour du bois.
- 1 seul arrêt sera autorisé dans le parcours mais avec pénalité. Au 2^{ème} arrêt, le parcours sera fini et mesuré.
- Pour le retour du bois, des coulettes (petites pièces de bois placées sous le bois perpendiculairement au tracé) seront mises à disposition pour ceux qui le souhaitent.
- L'allure demandée sera le **pas de travail strict**. Un jury spécial jugera des pénalités pour défaut d'allure par cheval.

Epreuve à la parole.

- L'épreuve consistera en un parcours sans traction à travers de portes munies de quilles.
- Les portes seront à franchir dans un ordre et un sens déterminé.
- Le conducteur marchera derrière son cheval et ne pourra le toucher que si celui-ci est à l'arrêt.
- Un temps maximum sera prévu pour cette épreuve.
- Chaque franchissement de porte qui resterait intacte avant le temps maximum permettra d'engranger des points.
- Les guides seront lâchées tout au long du parcours et la reprise de guides sera sanctionnée de pénalités.
- Le franchissement en diverses situations sera prévu : ponton, eau, mur de branches, immobilité, reculé, ...

Epreuve de présentation (propreté, cheval, harnachement, meneur, ferrure).

- Elle aura également lieu pour tous lors d'une même épreuve à déterminer.
- La cotation sur 500 pts interviendra pour le classement final.

Afin de clarifier les différentes épreuves une grille avec points et pénalités sera envoyée au candidat participant ainsi qu'une grille a renvoyé pour la réservation des repas (réponse souhaitée par mail pour le 15 juillet).